

Musique, 3^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser chacune des étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres.
Interpréter des pièces musicales	L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (40 %)		2 ^e étape (60 %)		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Évaluation sur l'interprétation d'une pièce musicale devant les élèves. Évaluation sur la création. (Les élèves auront à composer une pièce selon les critères donnés par l'enseignant.) Évaluation sur l'appréciation.	Oui	Évaluation sur l'interprétation d'une pièce musicale devant les élèves. Évaluation sur la création. (Les élèves auront à composer une pièce selon les critères donnés par l'enseignant.) Évaluation sur l'appréciation.	Non	Oui